

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation :

07 mars 2022

Date d'affichage :

07 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Séance du 17 mars 2022

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Pascal BARBERET), Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Florence CAPITAIN (pouvoir à Christine SIGONNEAU), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Clémence HARNIST), Céline PORTOLES (pouvoir à Céline PARIS), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :**VALIDATION DE LA CONVENTION POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE DU LOTISSEMENT**

Le maire explique au conseil que le propriétaire de la parcelle AC 447 est tenu de faire réaliser à ses frais avant la vente une étude géotechnique.

Par commodité il demande au conseil d'accepter de faire réaliser et de régler pour le compte du propriétaire cette étude.

Le coût de l'étude sera imputé sur le prix de vente dû au propriétaire lors de la cession.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** que la commune règle pour le compte du propriétaire les frais de l'étude géotechnique qui s'élève à 1800 € TTC
- **DECIDE** que le cout TTC sera imputé sur le prix de cession dû au propriétaire
- **AUTORISE** le maire à signer la convention établie par le notaire en charge du dossier

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET